

Sarlon primeo compact 33



FLOORING SYSTEMS



U3 P3 E2/3 C2



DESCRIPTIF TYPE



Revêtement de sol PVC compact hétérogène U3 P3 en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC compact hétérogène 5 dB déclarés en lés de 2 m classé U3 P3 E2/3 C2 type Sarlon primeo compact 33.

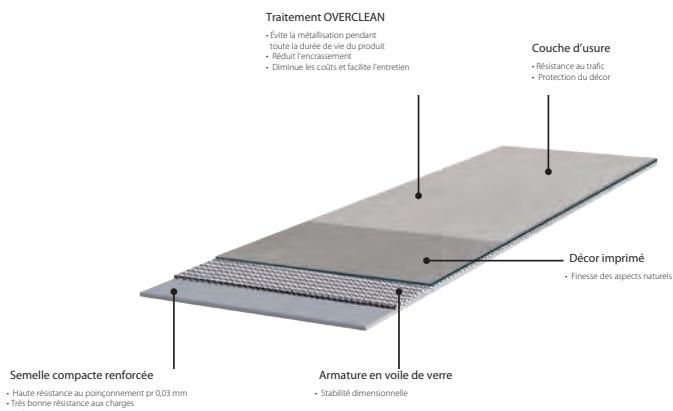
Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent sera de 0,03 mm et il présentera une résistance au glissement classée R9.

Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion, et composé d'une double couche compacte armaturée.

Le produit bénéficiera d'une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN qui facilitera l'entretien et évitera, notamment, une métallisation pendant la durée de vie du produit.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant⁽¹⁾).

Les chutes de pose peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo Tournesol.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Sarlon primeo compact 33
Classement UPEC	U3 P3 E2/3 C2
Certificat QB UPEC	n°304-019.2
Epaisseur totale	2,0 mm
Couche d'usure	0,63 mm
Masse surfacique totale	2412 g/m²
Groupe d'abrasion	T
Poinçonnement rémanent	0,03 mm (exigence de la norme ≤ 0,10 mm)
Réaction au feu	Bfl-s1* - RA14-0013 (CSTB)
Classification selon NF EN ISO 10582	23 - 33 - 42

MODE DE POSE & ENTRETIEN

Mode de pose :

Pose collée : Mise en œuvre et type de colle suivant préconisations du fabricant et dans le respect du DTU 53.2. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E. E1 : joints soudés à chaud sur support bois
E2 : joints soudés à chaud sur support béton
E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du DTU 53.2. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. A prévoir : Eléments de finition (barres de seuil, joints de dilatation, plinthes, profilés de finition en cas de remontées en plinthes...)

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage de mise en service des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- FDES conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
- Taux d'émission de TVOC < 50 µg/m³, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)
- Matières premières garanties sans phtalate
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH⁽²⁾
- Composé de 50 % de matières provenant de ressources naturelles
- Recyclable à 100 %
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable

^{*} Satisfait à la réglementation M3

⁽¹⁾ L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).

⁽²⁾ Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH.